Brèves 45

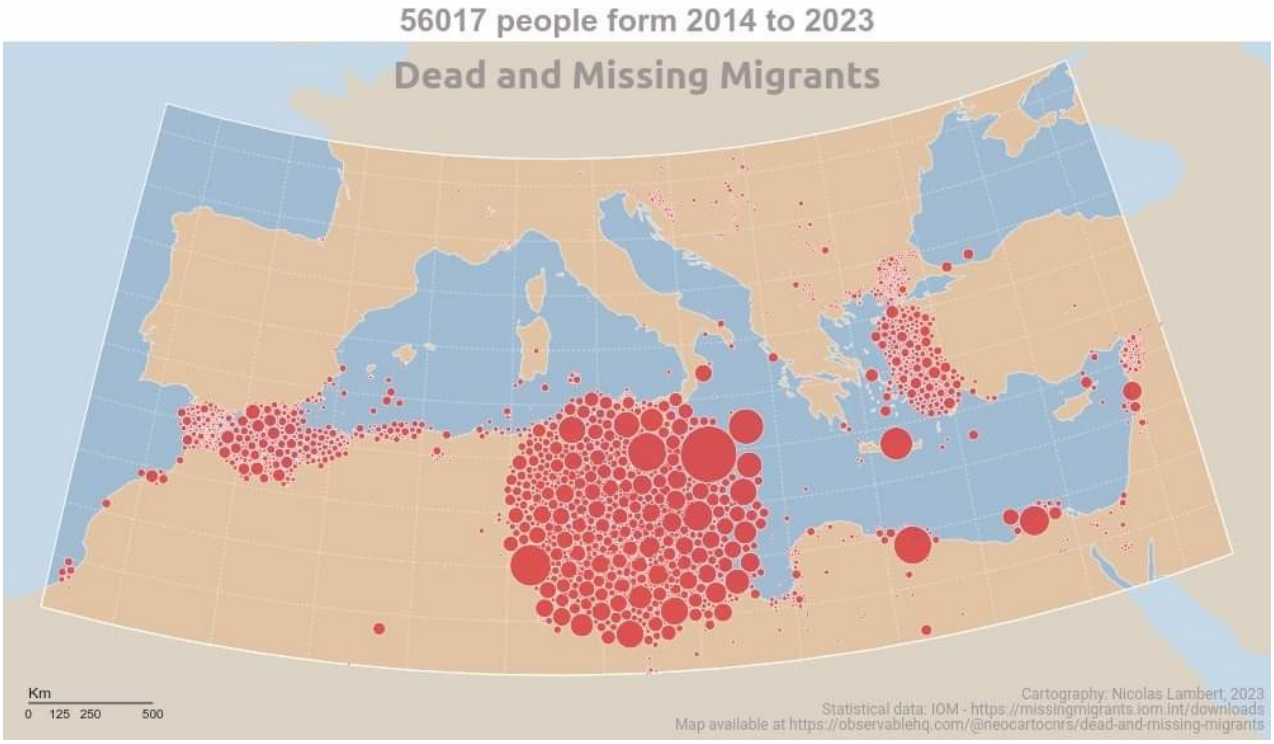
Publié le 20 juin 2023 par La rédaction



©

Combien de migrants noyés en Méditerranée ?

Combien de migrants meurent noyés en Méditerranée ? Les évènements récents nous conduisent à cette question pour juger de la politique des États et de l'Europe. Il est facile de compter les cadavres repêchés mais pour ceux qui sont restés au fond de l'eau, c'est plus difficile. L'évaluation se fait en repérant les ossements ! Nicolas Lambert, cartographe et ingénieur de recherche au Cnrs nous propose la carte des ossements retrouvés. Elle dit beaucoup de choses ! Vous pouvez obtenir plus de renseignements en particulier par année sur le site suivant :
https://observablehq.com/@neocartocnrs/dead-and-missing-migrants



© Nicolas Lambert 2023

Concernant les laboratoires Pfizer

Les laboratoires Pfizer ont été avec le laboratoire Moderna les principaux acteurs industriels de la fabrication des vaccins contre l'épidémie Covid 19. Cette épidémie qui a débuté en 2019 a tué selon les dernières données de l'OMS plus de 20 millions de personnes dans le monde entier. L'épidémie s'est apaisée sans pour autant avoir complètement disparu en Europe. Mais 60 millions de nouveaux cas la semaine dernière en Chine...

Le développement rapide des vaccins à ARN a largement contribué à la protection des populations vaccinées. Mais ce développement a montré les perversions profondes du système capitaliste qui a profité de la crise pour enrichir outrageusement les sociétés privées : c'est le cas de Pfizer.

Pfizer, laboratoire américain, a profité de découvertes scientifiques financées par des fonds publics (particulièrement la recherche allemande à l'origine de la start-up BioNTech). Il a mis la main sur ces brevets de rupture technologique et utilisé des moyens industriels financés également par des fonds publics pour livrer aux États qui

en avaient les moyens les doses nécessaires. L'américain, qui n'aurait jamais pu développer aussi rapidement dans ses laboratoires un produit totalement innovant, a su « faire confiance » comme l'a écrit un journaliste du Monde à la jeune pousse issue de la recherche allemande : « *Il a apporté sa science des essais cliniques, de la négociation avec les autorités (!), de la fabrication et de l'expédition d'un produit pourtant très complexe à conserver* ». Moderna a fait de même.

Voici les résultats financiers du groupe Pfizer:

Fin:	**31/12/2022**	**31/12/2021**	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Chiffre d'affaires	100330	81288	41651	41172
Bénéfice brut	66233	50627	33246	33129
Résultat des opérations	38996	26980	9791	12331
Résultat net part du groupe	31372	21979	9159	16273

Fin:	**02/04/2023**	**31/12/2022**	**02/10/2022**	**03/07/2022**
Total actifs		197205	195350	195290
Total dettes		101288	102460	107821
Total part du groupe		95917	92890	87469

Les chiffres parlent d'eux-mêmes…

Pour l'Europe c'est la commission européenne (Ursula von der Leyen) qui a négocié l'achat groupé des vaccins en toute obscurité : secret des affaires ! Même les instances de contrôle du Parlement Européen ont été tenues à l'écart et n'ont pu accéder aux informations. Les contrats Pfizer sont disponibles pour les députés européens mais ils sont caviardés et donc illisibles Le patron de Pfizer Albert Bourla a à plusieurs reprises refusé de rencontrer les députés européens de la Commission spéciale sur la Covid pour s'expliquer sur les contrats d'achats des vaccins pendant la pandémie.

Les profits indécents réalisés en 2021 ont été qualifiés sur les pages du *British Medical Journal* de « **crimes contre l'humanité** » (F. Hassan, G. Yamey et K. Abbasi, « Profiteering from vaccine inequity: a crime against humanity? », *British Medical Journal*, vol. 374, 16 août 2021, p. 1-3).

Pourtant la réputation de Pfizer n'était plus à faire : L'entreprise avait a dû verser des millions de dollars d'amende pour des valves cardiaques défectueuses, pour la surfacturation de ses médicaments, pour des déclarations fausses ou trompeuses sur ses produits, pour non-respect de l'environnement ou des droits humains (en testant

des antibiotiques sur des enfants au Nigeria, sans l'accord de leurs parents) mais surtout pour la promotion de ses médicaments aux États-Unis pour des utilisations non approuvées par la Food and Drug Administration, l'organisme américain qui autorise la mise sur le marché de nouveaux médicaments. La sanction la plus spectaculaire est celle de 2,3 milliards de dollars, versée en 2009 pour *«des pratiques commerciales frauduleuses»* concernant l'anti-inflammatoire Bextra, retiré du marché en 2005 en raison d'inquiétudes sur ses effets secondaires. A l'époque, le ministère de la Justice avait présenté cet accord comme *«la plus grosse amende jamais infligée par la justice américaine dans la santé».* En 2012, Pfizer a également été sanctionné de 60 millions de dollars dans une affaire de corruption pour avoir *«pris des raccourcis pour développer ses affaires dans plusieurs pays d'Eurasie, en versant plusieurs millions de dollars de pots-de-vin à des responsables gouvernementaux en Bulgarie, Croatie, Kazakhstan et Russie»,* selon un communiqué du ministère de la Justice américain.

Les lois du marché sont incapables de réguler ces biens communs que sont les vaccins. Il faut créer un système public de recherche et de production des nouveaux médicaments, un système géré démocratiquement. C'est notre proposition de **Pôle public du médicaments**[1],[2].

Un cancer du sein reconnu comme maladie professionnelle

C'est inédit. Pour la première fois, le cancer du sein d'une ancienne infirmière travaillant de nuit est reconnu comme maladie professionnelle.

Une ancienne infirmière d'un hôpital de Moselle (57) a fait reconnaitre son cancer du sein, comme maladie professionnelle. Les horaires de nuit qu'elle a effectué pendant plusieurs années, ont été mis en cause. Cette première pourrait faire jurisprudence. Un lien direct entre le cancer du sein et le métier. « On peut affirmer qu'il existe un lien direct et essentiel entre le cancer du sein dont elle est victime et le travail effectué auparavant », peut-on lire dans le rapport du médecin expert, cité par le Journal *Le Parisien*. L'exposition à la lumière artificielle a pu « diminuer sa sécrétion de mélatonine, une hormone anti-cancer », indique le journal *Libération*. Dans le cas de cette ex-infirmière, ce sont bien les horaires de nuit qui sont en cause. Dans étude de 2010, le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC) a classé le travail de nuit entraînant des perturbations du rythme circadien, comme « probablement

cancérigène ». Pour le CIRC, le risque de cancer du sein était augmenté de 30% chez les femmes ayant travaillé de nuit. Par rapport aux autres femmes.

Publication ORS Île de France: La santé des Franciliens

A l'occasion de l'élaboration du troisième projet régional de santé 2023-2027, l'Observatoire Régional de la Santé réalise un diagnostic sur l'état des lieux de la santé des Franciliens. En neuf chapitres, cette publication propose un panorama complet à partir des données les plus récentes et disponibles.

Parmi les éléments essentiels :

- Jusqu'en 2019, l'Île-de-France était la région française où l'on vivait le plus longtemps. L'avenir dira si l'espérance de vie retrouve son niveau et sa tendance d'avant crise : ce n'était pas encore le cas fin 2021.
- La crise de la Covid-19 a creusé les inégalités sociales et territoriales de santé qui préexistaient et qui touchaient déjà les principales causes de mortalité et de morbidité.
- La mortalité prématurée avant 65 ans présente des inégalités sociales et territoriales de santé très importantes : elle varie de -50% à +34% selon les cantons franciliens par rapport à la moyenne régionale.
- L'Île-de-France est particulièrement touchée par la tuberculose, les infections sexuellement transmissibles, le VIH/Sida et le saturnisme infantile.
- Coté des déterminants environnementaux, la région se caractérise par la présence d'un parc de logements dégradés, anciens, mal isolés, occupés (voire suroccupés) par des populations souvent socialement et économiquement défavorisées.
- La pollution atmosphérique contribue encore à près d'un décès sur dix en Île-de-France.
- Un cumul des expositions aux nuisances et pollutions dans certains territoires renforce les inégalités socio-territoriales infrarégionales.
- La sante périnatale : indicateurs de santé périnatale plus défavorables en Île-de-France qu'ailleurs.
- Mortalité infantile, plus élevée en Île-de-France qu'ailleurs.
- La santé des jeunes est également un sujet de préoccupation notamment sur la question de la santé mentale.

- La région présente des situations de très grande précarité qui sont en augmentation. Ces populations restent invisibles dans la statistique publique mais n'en demeurent pas moins très marquées par une forte mortalité prématurée, des pathologies chroniques aggravées, une prévalence de maladies infectieuses importante, une santé mentale fragilisée touchant les plus vulnérables (enfants, femmes et exilés).

L'ANSM alerte sur les risques de malformation fœtale liés à la prise d'hydroxychloroquine

Les enfants exposés à l'hydroxychloroquine durant la grossesse courent un risque plus élevé de malformation grave à la naissance. Ce constat a été établi par un travail conduit aux États-Unis et confirmé par une évaluation européenne, indique un communiqué de l'**Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé** (ANSM).

Cette alerte fait suite à la publication d'une étude dans l'American journal of obstetrics & gynocolgy montrant un risque de malformation chez les enfants exposés pendant la grossesse à l'hydroxychloroquine multiplié par 1,33 par rapport à ceux non exposés.

Ados en crise : les accueillir dans l'urgence

La crise sanitaire liée au Covid-19 a fortement affecté les 15-25 ans. Les consultations aux urgences psychiatriques ont rajeuni et se sont féminisées. Les principaux motifs étaient les idées dépressives, suicidaires et l'anxiété. Une hospitalisation s'impose dans environ 27 % des cas, alors que les services de pédopsychiatrie, saturés, traversent une période particulièrement difficile.

Un vaste testing pointe des refus de soins

discriminatoires à l'encontre des bénéficiaires de l'AME chez les généralistes, pédiatres et ophtalmologues

C'est une vaste enquête de « testing téléphonique » – sous forme de tentatives d'appels pour solliciter un rendez-vous – qui a été réalisée par les équipes de l'Institut des politiques publiques (IPP), du Défenseur des droits (DDD), de la Direction de la Sécurité sociale (DSS) et de la Drees (ministère) avec des résultats édifiants de « refus de soins caractérisés » opposés aux bénéficiaires de l'Aide médicale d'État (AME, pour les étrangers en situation irrégulière à faibles revenus) et, de manière beaucoup plus marginale, à ceux qui bénéficient de la complémentaire santé solidaire (CSS). Quelque 34 000 appels ont été passés (avec un taux de réponse de 80 %, soit 3 086 praticiens).

Au regard de cette enquête, les bénéficiaires de l'AME – hommes ou femmes – ont entre « 14 % et 36 % de chances en moins » d'obtenir un rendez-vous chez un généraliste (par rapport aux patients de référence). Ils ont également entre « 19 % et 37 % de chances en moins » pour avoir un rendez-vous chez un ophtalmologue et entre « 5 % et 27 % » chez un pédiatre. Ces discriminations sont transversales aux spécialités testées – quel que soit le secteur d'exercice du médecin. In fine, la probabilité d'obtenir un rendez-vous pour les bénéficiaires de l'AME est de 10 à 12 points de pourcentage plus faible que celle de la patientèle de référence.

Ainsi, « *4 % des demandes de rendez-vous des patients bénéficiaires de l'AME chez un généraliste se soldent par un refus discriminatoire explicite* ». C'est aussi le cas de 7 % des appels auprès d'un pédiatre et même de 9 % chez un ophtalmologue.

Les personnes atteintes de troubles psychiques ont été plus nombreuses à mourir du Covid et moins soignées

Des chercheurs ont mis en évidence la surreprésentation des patients avec des antécédents psychiatriques parmi les morts du Covid entre février 2020 et août 2021. Les données hospitalières qu'ils ont exploitées révèlent aussi que ces malades ont eu

moins de chances d'être réanimés.

Une étude, coécrite avec des chercheurs français et canadiens, publiée dans *PLOS Medicine* a étudié la mortalité du Covid et l'accès aux soins intensifs des malades avec des antécédents psychiatriques en France.

Ils ont pour cela exploité les données préalablement anonymisées du programme PMSI, qui recueille tous les actes réalisés et facturés par les hôpitaux en France, et renseigne grossièrement sur les causes des hospitalisations. Les chercheurs ont ainsi pu étudier les antécédents hospitaliers des 465 000 malades du Covid hospitalisés pour un Covid entre le 24 février 2020 et le 28 août 2021, soit au cours des quatre premières vagues.

Les malades avec des antécédents psychiatriques représentent un tiers (150 000) du nombre total des malades hospitalisés pour un Covid. Plus frappant encore : « *Quasiment la moitié des personnes décédées du Covid avaient des antécédents psychiatriques* ». Sur la cohorte totale, un peu plus de 100 000 patients (22 %) sont morts dans les cent vingt jours suivant leur diagnostic de Covid. Parmi eux, près de 50 000 avaient des antécédents psychiatriques.

Les chercheurs se sont également penchés sur l'accès aux soins intensifs de ces malades. Sur la cohorte totale des malades du Covid, 20 % des patients ont eu accès à ces services de pointe, sous forte tension pendant les vagues épidémiques. Mais seuls 5,7 % des patients avec des antécédents de démence y ont eu accès, 11,6 % des malades avec des antécédents de troubles anxieux, 12,4 % pour ceux ayant souffert ou souffrant de dépression, 18 % de schizophrénie.

Pour les auteurs de l'étude, ces résultats révèlent « *une possible discrimination* » envers ces malades. « *Ces phénomènes sont frappants et choquants en période de pandémie, car il s'agit de vie ou de mort, mais c'est tout au long de leur vie que [ces patients] ont moins accès aux soins* », alerte la chercheuse en santé publique Coralie Gandré. La fragilité de ces malades s'explique aussi par leur isolement : « *La maladie mentale attaque le lien social : ces patients vivent souvent seuls, sont éloignés de leurs familles. Il n'y a personne pour les défendre* », explique le psychiatre Bruno Caron.

Notes de bas de page :

[1] Maurice Cassier, «Instituer des alternatives en termes de production publique pour les technologies de santé», *Les Cahiers de santé publique et de protection sociale,* N° 38, Septembre 2021.

[2] Michel Limousin, «Comment concrètement mettre en place un pôle public du médicament», *Les Cahiers de santé publique et de protection sociale,* N° 38, Septembre

2021.